**Formulaire d'évaluation du CSI**

**(Article 13 de l’arrêté du 25 mai 2016)**

**Rappel de l’article 13 de l’arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat :** Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue, dans un entretien avec le.la doctorant.e, **les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche**. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse. Il veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement. Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont fixées par le conseil de l'école doctorale.

**Dispositions spécifiques à l’ED SPI**

Le Séminaire ED SPI en deuxième année **ne remplace pas** le Comité de Suivi Individuel.

**Déroulement d’entretien du CSI**

* Etape 1 : Le.la doctorant.e rédige un rapport sur l’avancée de ses travaux et l’envoie aux membres du CSI. Il complète le présent formulaire partie *« A compléter par le. La doctorant.e »* (pages 1, 2, 3), l’enregistre sous « *CSI\_NOM\_Prénom\_2021* » et l’envoie également aux membres du CSI.
* Etape 2 : Le.la doctorant.e et son encadrement organisent un rendez-vous d’évaluation, en présentiel ou en visioconférence, avec les membres du CSI.
* Etape 3 : Déroulé du rendez-vous d’évaluation :

1. Le.la doctorant.e présente ses travaux devant les membres du CSI et ses encadrants,
2. Une discussion scientifique est menée (tous les membres sont présents). Les pages 1 et 2 partie *« A compléter par les membres du CSI »* sont renseignées.
3. Le.la doctorant.e s’entretient seul avec les membres du CSI,
4. **Les encadrants s’entretiennent seuls avec les membres du CSI.**

* Etape 4 : Le CSI remplit le rapport d’évaluation, formule des recommandations et rédige un avis circonstancié de réinscription qu’il transmet au doctorant, ainsi qu’au directeur de thèse.

**Les fiches d’entretien confidentiel peuvent être complétées. Elles doivent être signées par les membres du CSI même si l’entretien est effectué par visioconférence et envoyées séparément par la partie concernée.**

**Au secrétariat de site de l’ED SPI avant le 15 juin 2022**

Entretien en privé avec l’encadrement

A la demande d’un encadrant, cette fiche confidentielle peut être complétée et transmise séparément à la direction de l’École Doctorale Sciences Pour l’Ingénieur.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **RDV1** | **RDV2** | **RDV3** | **RDV4 et au-delà** | **RDV hors campagne annuelle** |
| Date et lieu du Comité de Suivi Individuel : | | 04/10/2022 – Visio-conference | | |
| Nom et prénom du doctorant : | | OIRY Simon | | |
| Nom du Directeur de thèse | | BARILLÉ Laurent | | |
| Membre du CSI : | | TRAGANOS Dimos | | |
| Membre du CSI : | | DUBOIS Stanislas | | |

1. L’encadrement a-t-il signalé des difficultés particulières?

OUI  NON

1. Points forts, points faibles soulignés par le comité de thèse

L’encadrement souligne les grandes qualités techniques de l’étudiant. Le challenge d’encadrement est désormais de faire passer Simon du statut d’ingénieur au statut de chercheur. La remise en perspective des travaux dans un contexte écologique – appuyée par une lecture d’articles scientifiques – est une première étape.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Le Directeur de thèse** | **Le comité de suivi individuel** | |
| BARILLÉ Laurent  Date et Signature | TRAGANOS Dimos  Date et Signature | DUBOIS Stanislas  Date et Signature |

****

